

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.145

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 31 (1 ne prend pas part au vote)

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

- o Orchestre d'harmonie du Collège Emile Zola + 3 543,47 €
- o ROC BOXE + 5 000,00 €
- o Association « Félics Royannais Stérilisés » (AFRS) + 4 100,00 €
- o ORPHEOPOLIS (Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale) + 300,00 €
- o CAUE 17 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente Maritime) + 2 268,00 €
- o Association Syndicale du Marais de Pontaillac + 1 500,00 €
- o Association Syndicale du Marais de Pousseau + 2 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 – Fonction 30

- o Orchestre d'harmonie du Collège Emile Zola + 3 453,47 €

Article 6574 – Fonction 40

- o ROC BOXE + 5 000,00 €

Article 6574 – Fonction 520

- o Association « Félics Royannais Stérilisés » (AFRS) (A.F.R.S) + 4 100,00 €
- o ORPHEOPOLIS (Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale) + 300,00 €

Article 6574 - Fonction 830

- o CAUE 17 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente Maritime) + 2 268,00 €

Article 6574 Fonction 92

- o Association Syndicale du Marais de Pontaillac + 1 500,00 €
- o Association Syndicale du Marais de Pousseau + 2 500,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO